

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU VENDREDI 11 MAI 2012, A COUVET, CENTRE SPORTIF (AUDITORIUM)

Présidence: M. Zoran Savic.

Le président a le plaisir d'ouvrir cette dernière séance de la législature à 19h30 et souhaite la bienvenue à chacun.

Il rappelle ensuite l'ordre du jour qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Correspondance
3. Examen et approbation des comptes 2011
4. Motions et propositions
5. Communications du Conseil communal
6. Interpellations et questions

Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, le président le considère comme accepté.

Il cède ensuite la parole au président de l'Exécutif.

M. Claude-Alain Kleiner (cc) prononce le discours de bienvenue suivant à l'attention des membres du Bureau du Parlement de Glaris Nord :

*« Lieber Herr Präsident,
Liebe Ratsmitglieder,
Liebe Frau Gemeindegemeinschafterin,
Meine Damen und Herren,*

Herzlich Willkommen in Val-de-Travers !

Wir sind stolz, Sie in unserer kürzlich zusammengeschlossen Einheitsgemeinde empfangen zu dürfen. Sie vertreten eine der drei grossen Gemeinden des Kantons Glarus. Ihre Einheitsgemeinde, die seit dem ersten zwei tausend und elf besteht, entstand aus acht Gemeinden. Unsere, am ersten Januar zwei tausend un neun gegründet, besteht aus neun Gemeinden. Wir möchten auch betonen, dass wir uns von Ihrer Ur Form der Demokratie, des Landsgemeinde, inspirieren liessen. Am vier und zwanzigsten Februar, dem Geburtstag unserer Einheitsgemeinde, findet jeweils eine Landsgemeinde statt.

Wir danken Ihnen, dass Sie unsere schöne Region für ihre Schulreise und für Ihr Seminar ausgewählt haben. Wir hoffen, dass Sie im Val-de-Travers zwei angenehme Tage verbringen werden. Unsere Gemeinde ist eine Grenzgemeinde, Ihre Region liegt hingegen im Zentrum der Schweiz.

Wir danken Ihnen auch, dass Sie heute Abend an unserer Sitzung teilnehmen. Diese Parlamentsversammlung ist die der Rechnung, sowie die letzte dieser Amtsdauer. Am nächsten Montag finden Neuwahlen statt.

Wir hoffen nun, dass unser Gemeinderat und unser Grosse Rat sich so kurz wie möglich fassen, damit wir das gemeinsame Essen zu einer angenehmen Zeit beginnen können.

Die Behörde von Val-de-Travers freut sich über Ihren Besuch und wünscht Ihnen einen schönen Aufenthalt.

Vielen Dank für Ihre Aufmerksamkeit. »

1. APPEL

Avant de laisser le chancelier procéder à l'appel, le président salue l'élu d'un soir M. Jean-Pierre Cattin (Soc.) qui siège pour la première fois et pour cette dernière séance de la Législature, en remplacement de M. Laurent Devenoges, démissionnaire.

Présents : 30

Excusés : Mmes Johana Eidam Vautherot (PLR) et Christelle Gertsch Macuglia (PLR), MM. Roland Anker (UDC), Maxime Clémenceau (PLR), Daniel Dreyer (PLR), Simon Eschler (PLR), Jacques Hainard (Soc.) Olivier Klauser (PLR), Sergio Santiago (Les Verts), Nicolas Stauffer (PLR), et Rémy Witschard (PLR)

Majorité absolue : 16 voix

Les 5 conseillers communaux, le chancelier, Mme Alexandra Schmied Fatton, secrétaire à la chancellerie, 5 membres du Bureau du Parlement de Glaris Nord, ainsi que 17 spectateurs sont présents.

2. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est parvenue au président.

3. EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES 2011

Avant d'ouvrir la discussion générale et de laisser s'exprimer l'ensemble des groupes sur les comptes et le rapport de l'Exécutif, le président laisse la parole au chef du dicastère des finances.

M. Jean-Nat. Karakash (cc) relève que pour la dernière fois de la législature, les membres du Législatif et de l'Exécutif sont réunis avec comme plat de résistance l'examen des comptes annuel 2011. Des comptes excellents qui font dire au CC que la chance sourit aux audacieux ! Audacieux, dieu sait que les Vallonniers l'ont été en tous cas à 3 titres !

Le premier choix audacieux et le plus fort a été celui de la fusion, qui a donné naissance à notre commune. Laisser au passé les anciennes querelles de clocher ; faire table rase des structures existantes et réinventer notre région, voilà le choix, pour le moins audacieux, que notre population a fait à une très large majorité de plus de 70 % des votants ! Val-de-Travers a ouvert un chemin nouveau dans le canton et d'autres régions suivent maintenant. M. Karakash saisit cette occasion pour également saluer la présence du Bureau du Parlement de Glaris Nord qui a concrétisé, après Val-de-Travers, ce qui est devenu la plus grande fusion de l'histoire du pays, en volant ainsi un petit peu la vedette à notre commune !

Le deuxième choix audacieux qui a été fait dans ce Val-de-Travers est celui de la fiscalité. Choix qu'a opéré la commission de la rédaction de la convention de fusion (COREF) en son temps, en décidant de fixer le coefficient d'impôt à 72. Cela correspondait alors à une baisse d'environ 5 points d'impôt en regard de la situation qui prévalait avant la fusion. 5 points sur 77 correspond à 7 % de baisse d'impôt moyenne pour la population. Placer la barre d'entrée à ce niveau était effectivement un choix optimiste, qui traduisait une grande confiance en l'avenir commun. Un choix qui a été assumé tous ensemble et avec succès !

Finalement, le troisième choix audacieux est celui du programme de législature du CC qui, quelques mois seulement après la naissance de la commune, déroulait une vision stratégique ambitieuse sur un horizon de 10 ans. Il tirait ensuite des priorités pour la législature qui étaient elles-mêmes déclinées en 25 objectifs et 117 actions dont seulement 2 non pas été initiées à ce jour. Donc de l'audace, tous en ont fait preuve et la collectivité a bien mérité que la chance lui sourie !

Il rappelle que la situation a débuté dans une atmosphère morose, avec l'annonce de nombreux licenciements à fin 2008 et début 2009. La crise économique s'annonçait alors que le déficit structurel de la commune s'élevait à plus de 2 millions de francs. La législature se termine

maintenant sur une note positive, avec la création de plus de 1'000 emplois dans la Vallée et un bénéfice comptabilisé de plus de 2 millions de francs. Ces évolutions positives sont donc en partie le fruit de la chance qui récompense cette audace, mais aussi le fruit d'un travail intense mené depuis 2008 en collaboration du Législatif, des commissions, de la commission de gestion et des finances (CGF) en particulier, de l'ensemble du personnel communal qui a travaillé d'arrache-pied à la mise en place de la commune puis de l'assainissement de ses finances, avec les nombreux partenaires des services de l'Etat, et la Députation avec laquelle le CC a organisé plusieurs rencontres. Grâce aux efforts consentis, les 3 priorités de la législature ont pu être atteintes, à savoir :

- ✓ Offrir des services communautaires, en assurant qualité et accessibilité pour tous les citoyens.
- ✓ Résorber de manière méthodique et volontariste le déficit structurel dont souffre la commune dans le respect des promesses, soit d'un côté sans augmenter le coefficient fiscal et de l'autre en reprenant l'ensemble du personnel des anciennes entités.
- ✓ Stimuler un développement démographique et économique en partenariat avec les principaux acteurs et dans le respect des principes de durabilité.

Ce troisième objectif était le plus ambitieux et difficile à concrétiser, mais il est maintenant en phase de démarrage.

L'une des traductions de ces promesses tenues sont les comptes présentés. Le CC a transmis au Conseil général son rapport à l'appui des comptes, ainsi que son rapport de gestion de l'exercice écoulé qui comprend un chapitre sur le bilan de la législature. Ainsi, chaque membre du Législatif a eu l'occasion d'examiner ces documents dans le cadre des séances de groupe. Toutefois, M. Karakash souhaite tout de même souligner les 3 enseignements que le CC tire de ces comptes.

Le premier est que ces comptes traduisent, malgré l'important bénéfice qui est affiché, une situation d'équilibre structurel. Ce résultat s'inscrit dans la continuité des comptes 2010 qui avaient eux-mêmes bouclés sur cet équilibre. L'excellent résultat des comptes découle d'un côté d'une parfaite maîtrise des charges en regard du budget qui était soumis. En effet les charges effectives correspondent au millième près des charges imaginées lors de l'élaboration du budget. Et de l'autre côté ce résultat est induit par les revenus en hausse principalement au chapitre des impôts des personnes morales. Ce second facteur exceptionnel ne pourra malheureusement pas se reproduire dans les années à venir. Les comptes bouclent donc sur l'équilibre structurel, ce qui est un motif de satisfaction pour le CC, car cet objectif a été atteint plus rapidement que prévu en comparaison de ses prévisions les plus optimistes !

Le deuxième enseignement est que la fusion a rendu possible une amélioration importante, mais n'a pas non plus fait de Val-de-Travers une commune riche. Avec une législature de recul, le CC se rend effectivement compte que la fusion a donné les clés qui ont rendu possible cette amélioration financière dans des délais très rapides, elle ne l'a pas fait toute seule non plus, dans la mesure où le CC a dû, en partenariat de la CGF dans la gestion quotidienne des services, faire preuve de beaucoup de créativité pour fonctionner moins cher et dégager des économies qui se chiffrent à un montant net d'environ 2 millions de francs. Le CC constate donc que si ce programme d'économies n'avait pas été élaboré, les comptes boucleraient aujourd'hui sur l'équilibre grâce à des facteurs exceptionnels, mais la commune serait toujours en déficit structurel d'environ 2 millions de francs. Le CC peut donc se réjouir de ne pas être dans cette situation et d'avoir mené ce travail.

Plusieurs indicateurs peuvent être observés et sont édifiants sur l'amélioration des finances communales. M. Karakash cite l'augmentation de la fortune de 17 % et qui se monte à 27,8 millions de francs. Les dettes à moyen et long termes ont diminué de 19 % et s'élèvent à 58 millions de francs. La diminution de la dette combinée aux taux très bas ont permis d'atteindre une diminution de 33 % de ses intérêts. Ce sont donc fr. 600'000.- d'intérêts de la dette qui sont payés en moins chaque année. Cet argent ne profitait pas à la région car la majorité des créanciers ne sont pas implantés ici. Ces indicateurs réjouissent le CC. Outre les nombreuses mesures d'économie sur les dépenses, le programme d'assainissement a permis de réduire l'effectif du personnel de 7.5 EPT si les tâches comparables sont confrontées entre le début de la législature et aujourd'hui, ce qui correspond à une diminution de 4 %, ce qui n'est pas négligeable. Tous ces facteurs combinés permettent d'aboutir au résultat actuel. M. Karakash relève toutefois que, malgré ces améliorations

et les efforts consentis, la réalité n'a pas changé, Val-de-Travers ne s'est pas transformé en commune riche. Des 9 communes financièrement faibles qui ont fusionné a été créée une commune financièrement saine, mais elle reste tout de même faible dans ce domaine ! Ce constat amène au troisième enseignement que le CC peut tirer. En effet, il s'agit de poursuivre dans une même logique de gestion parcimonieuse et économe des deniers communaux. Il est également nécessaire de réussir le pari démographique pour que les grands projets, qui attendent notre commune et qu'elle n'a pas forcément choisis, puissent être financés. Il rappelle que le résultat des comptes est dû aux facteurs exceptionnels, mais des charges nouvelles et des diminutions de revenus sont à la porte de notre collectivité. Elles seront décidées par le canton et concernent notamment :

- ✓ la réforme de la fiscalité des personnes physiques qui vient d'être annoncée,
- ✓ la réforme de la péréquation verticale,
- ✓ la nouvelle étape de désenchevêtrement des tâches,
- ✓ la concrétisation du TransRun,
- ✓ la réforme hospitalière,
- ✓ l'assainissement de Prévoyance.ne.

Pour ne citer que les principaux dossiers cantonaux où les communes seront sollicitées. Ces éléments ne sont pas de nature très rassurante pour les années à venir, car même s'ils sont abordés dans une situation financièrement saine et que le CC est satisfait de le faire dans ces conditions, il va falloir faire preuve toujours d'audace, mais sans jamais devenir imprudent. Concernant l'avenir, les principaux enjeux seront de réussir à pérenniser durablement cet équilibre par une croissance démographique et une gestion précise de la dette. Plusieurs projets communaux devront être entrepris et engagent des investissements. Il faudra dès lors rester attentifs et les nouvelles Autorités devront définir des priorités d'investissements.

En guise de conclusion, M. Karakash rappelle qu'à la naissance de Val-de-Travers, le CC et plus particulièrement son président définissait cette fusion comme « un grand rêve d'avenir ». Il tient dès lors à souligner que ce grand rêve d'avenir commence à devenir réalité, mais il est nécessaire de rester audacieux, sans jamais devenir téméraires !

M. Sven Schwab (Soc.) souhaite tout d'abord la bienvenue à ses collègues du Parlement de la commune de Glaris Nord, en espérant qu'ils passent un séjour intéressant du point de vue du travail mais qu'il soit également divertissant. Il fait ensuite l'intervention suivante : *« 2,158 millions de francs de bénéfice en 2011, c'est évidemment un résultat extrêmement positif dont nous pouvons tous être fiers. Population, personnel communal, autorités, tous ont participé à ce résultat, au travers de leurs mesures, ou de leur résistance à la crise qui a durement frappé notre pays et plus particulièrement notre région en 2009. Il s'agit également du troisième exercice bénéficiaire pour notre commune et je dois dire que cela fait du bien ! Premièrement, parce qu'en tant que membre d'une autorité et également en tant que citoyen, il est toujours agréable de savoir que notre commune se porte bien. Mais aussi et deuxièmement, parce que cela nous conforte, à gauche comme à droite, nous qui avons cru aux effets positifs d'une fusion et non seulement qui y avons cru, mais qui y avons travaillé, de parvenir à ce résultat. Il convient de remercier et de féliciter chaleureusement tout le personnel communal de son important travail et qui a contribué à ce succès. Notre groupe tient également à remercier le personnel communal qui par son inlassable travail, pas toujours reconnu à sa juste valeur au sein de la population, a grandement œuvré à ce résultat en étant imaginatif et proactif.*

Ce résultat positif, il faut évidemment s'en réjouir, car certes s'il provient d'une indéniable embellie financière, des revenus fiscaux en hausse en particulier des personnes morales, il est aussi dû à une maîtrise des charges et aux travaux d'organisation de notre commune. Les conséquences sont multiples, la dette à moyen et long termes a diminué. La dette communale a diminué de 10 millions de francs depuis la fusion alors que dans le même temps la fortune a augmenté de 4 millions de francs. Le degré d'autofinancement a augmenté avec des indices qui nous permettent de voir l'avenir de manière positive en ce qui concerne des projets à mener. Enfin et cela est plus émotionnel que rationnel, il y a une certaine satisfaction de voir que les partisans de la fusion avaient vu juste. Vu juste quant aux effets dynamisants de la fusion. Vu juste quant à la pertinence d'un coefficient de 72, qui a représenté tout de même une baisse d'impôt pour plus de la moitié de

notre population. Et vu juste également quant aux effets de levier désormais disponibles pour des projets, mais également et tout simplement pour l'entretien très nécessaire d'un patrimoine communal vieillissant. Certes, le bénéfice de 2 millions de francs est exceptionnel à plus d'un titre, et le groupe socialiste est bien conscient du fait que les prochains exercices ne seront pas aussi favorables. D'une part parce que ce résultat aura aussi son revers, je pense ici aux mécanismes de la péréquation, mais aussi parce que le mécanisme de la redistribution des impôts des entreprises ne sera pas aussi généreux à l'avenir. Le groupe socialiste gardera toujours à l'esprit cet état de fait lors de la prochaine législature.

Cela étant l'état de nos finances doit continuer à nous permettre des démarches proactives entreprises jusqu'à présent, parce qu'il en va de l'avenir de notre commune, mais également parce qu'il en va du bien-être de notre population. De nombreux projets, certes certains onéreux et d'autres non, devront être menés ces prochaines années. Je pense ici notamment à la Maison de l'Absinthe, mais aussi sur une réflexion sur les camps scolaires et sur les sorties des élèves à la Robella et sur peut-être une amélioration des subventions pour les soins dentaires, car il s'agit d'une charge extrêmement élevée pour les ménages de notre région. Je pense aussi à la poursuite du PGEE et à d'autres projets d'entretien et de rénovation, par exemple nos bâtiments communaux gourmands en énergie comme nous en avons longuement discuté lors de la séance du 7 mai.

S'agissant des questions de notre groupe, je les évoque maintenant et n'y reviendrait pas forcément lors de l'examen de détail des comptes, elles sont donc les suivantes :

- ✓ En ce qui concerne les écoles, le groupe a des interrogations quant aux montants utilisés pour les camps, les sorties et les activités culturelles qu'il estime faibles (les montants). Qu'en est-il par ailleurs de l'accueil parascolaire (son organisation et son coût) ?
- ✓ Pour le chapitre des loisirs, quel bilan peut-être tiré de la fête du 24 février ?
- ✓ Au sujet de l'orthophonie, la baisse des charges s'accompagne-t-elle d'un maintien des prestations ?
- ✓ Concernant les soins dentaires, le pourcentage d'élèves dépistés reste-t-il le même qu'avant ?
- ✓ En ce qui concerne la maison des jeunes, quel est le succès de cette institution après quelques semaines d'activité ?
- ✓ Et enfin, quel est le bilan des Somnambus et Noctambus ?

Dans l'intervalle, savourons toutefois ce bénéfice, fruit d'un travail important et conservons notre dynamisme tous ensemble !

Le groupe socialiste approuvera naturellement aujourd'hui et des 2 mains ces comptes 2011. »

M. René Calame (PLR) s'exprime à son tour : « Le groupe PLR a pris connaissance avec une grande satisfaction des comptes communaux 2011. Il convient comme le CC que ce troisième exercice comptable de notre jeune commune, à peine sortie de ses fonds baptismaux, boucle d'une part et pour la troisième fois dans les chiffres noirs, et d'autre part, avec un énorme bénéfice de plus de 2,15 millions de francs. Il faut ici remercier notre grand argentier de sa perspicace maîtrise de nos comptes et relever le travail important de chacun des chefs de dicastère et de leurs employés dans la maîtrise des dépenses et des recettes, ceci dans l'exercice de leurs fonctions.

Oui, le groupe PLR est très satisfait de ce résultat, mais il faut le dire, sans aucune intention de minimiser le travail de nos conseillers communaux, une bonne partie de ce bénéfice n'est pas imputable ni aux efforts de notre Exécutif, ni aux retenues de notre Législatif ! Pour être clair, les explosions des rentrées fiscales des personnes morales sur le bénéfice n'est pas le fruit de notre saine gestion. Aussi, il convient de ne pas perdre la tête et de rester vigilant. Les influences externes de notre résultat sont certes intéressantes, mais non sans conséquences pour notre avenir financier. Le système de péréquation cantonale ne sera, avec certitude, pas favorable dans l'exercice en cours. Dès lors, il convient que nous devenions encore plus prudents dans les dépenses ou les engagements financiers à venir. C'est à l'unanimité de ses membres que le PLR entre en matière sur cet objet de l'ordre du jour et en ce qui concerne l'arrêté relatif à l'approbation des comptes, il sera également accepté à l'unanimité des membres. »

M. Alexandre Willener (UDC) prend la parole au nom de son groupe : « Ces 6 derniers mois ont été complètement débridés, voilà que l'UDC accepte des investissements (transactions immobilières et chauffage à distance) et surtout le budget 2012. Voici encore plus fort, l'UDC acceptera les comptes 2011 avec satisfaction ! »

Un membre de l'Assemblée lance un audible « Bravo » !

M. Willener reprend : « J'avoue que j'avais mis le mot « ovation » après mon premier paragraphe ! Bref, un peu de sérieux pour ce dernier rapport de la première législature, le groupe UDC remercie vivement le CC et toutes les personnes impliquées dans la réalisation de ce rapport. Celui-ci est complet avec de nombreux commentaires et explications et du coup, il n'en ressort que peu ou pas de questions.

Voilà quand-même après lecture ce que nous pouvons dire de ce rapport ou de ces comptes :

- ✓ Les charges sont globalement supérieures de 2,5 millions de francs par rapport au budget.
- ✓ Si l'on fait abstraction des quelque 1,4 million versé au fonds de répartition de l'impôt des personnes morales, il y a eu une augmentation des dépenses de 1 million de francs, c'est peu et beaucoup à la fois ! Nous insistons sur une rigueur absolue au niveau de la maîtrise des dépenses.
- ✓ Nous continuons à penser qu'au niveau du personnel administratif et technique, une marge d'économie est encore possible ! Nous exprimons notre inquiétude de voir une augmentation de 0.57 EPT en 2011. Une optimisation du travail et des synergies issue de la fusion doit rester la priorité du CC.
- ✓ Le bon résultat de 2011 ne doit pas ouvrir la porte à de nouveaux engagements.
- ✓ Toujours dans les dépenses, nous saluons la bonne maîtrise des charges pour le service de l'ambulance. Par contre, cela ne vous étonnera pas, le groupe UDC constate un dépassement de fr. 600'000.- pour le centre sportif. Nous savons que le CC cherche des solutions pour limiter ces charges, mais pour l'heure, rien de concret n'apparaît à l'horizon !
- ✓ Au niveau des recettes, nous nous réjouissons évidemment de l'évolution très positive des impôts des personnes morales et nous invitons le CC à veiller et à développer les conditions cadres pour les entreprises en place et pour de nouvelles implantations à Val-de-Travers. Si les impôts des frontaliers augmentent en 2011, nous préfererions voir les impôts des résidents aussi augmenter de manière significative. La priorité doit être mise pour faciliter l'implantation de nouveaux habitants. Pour cela, il faudra renforcer l'attractivité fiscale de Val-de-Travers et favoriser l'engagement de personnel de la région dans les entreprises.
- ✓ En ce qui concerne les investissements, nous regrettons que le potentiel donné par les mécanismes de frein n'ait pas été utilisé. La bonne santé de nos finances doit permettre d'investir davantage, notamment en ce qui concerne l'entretien du patrimoine administratif et financier.

En conclusion, le groupe UDC acceptera, comme je l'ai dit, les comptes 2011 et invite toutefois le CC à ouvrir une question de fond sur la fiscalité des personnes physiques et envisager une baisse de celle-ci, indépendamment des travaux en cours sur le plan cantonal. Il nous apparaît que le bon résultat 2011 doit aussi profiter à notre population et permettre d'avoir une fiscalité attractive et d'attirer de nouveaux habitants. »

M. Philippe Vaucher (POP) salue tout d'abord les membres du Parlement de Glaris Nord et les remercie de faire à l'Assemblée l'honneur d'assister à cette séance. Il fait l'intervention suivante : « Le POP remercie le personnel communal et le CC pour son immense travail cette année, mais lors de toute la législature également. Nous avons pris connaissance avec plaisir du fait que les comptes 2011 bouclent avec un bénéfice, ce qui est une conséquence notamment directe de la fusion, ainsi que de la bonne santé de nos entreprises. Toutefois, nous insistons sur le fait que malgré ce résultat positif, Val-de-Travers reste encore largement tributaire de la péréquation

intercommunale. De plus, notre commune aura à affronter la réforme fiscale des personnes physiques, certes indispensable, mais qui privera la collectivité de recettes. D'autant qu'il n'est en aucun cas envisageable d'augmenter le coefficient fiscal. De plus, nous aurons dans les années à venir de grands chantiers de rénovation et d'entretien à mettre en œuvre. Faute de quoi, notre patrimoine routier, immobilier, ainsi que nos infrastructures techniques se détérioreront grandement.

A la lecture des comptes, un doute nous assaille pourtant. Nous avons une entière confiance quant au montant global utilisé et quant au fait qu'il l'ait bien été pour le bien de notre commune et de notre collectivité publique. Mais nous avons l'impression d'une certaine perméabilité entre les postes. Il nous est en effet impossible de vérifier si les charges ou revenus correspondent réellement aux libellés ou s'il y a eu un mécanisme de compensation entre les divers postes. Il nous semblerait donc indispensable qu'un organisme de contrôle extérieur vérifie l'adéquation entre libellés et sommes inscrites. Sans cet élément, il nous est impossible d'accepter les comptes, c'est pourquoi nous nous abstenons. »

M. Heinz Salvisberg (Les Verts) prend la parole à son tour : *« I möcht doch i Mundart üsi geschet us em Glaurus begrüesse.*

Je ne veux pas dire beaucoup. Les faits ne laissent plus rien à douter. Un seul mot va suffire : Merci.

Et – vous m'excusez – quand-même un mot pour finir.

Les chiffres des comptes sont rouges ou noirs, bicolores comme le noir et blanc de la politique populaire.

Avec ces 2 couleurs on peint peut-être la nuit, le matin ou le soir, certainement pas une journée pleine de soleil. Ils ne suffisent pas non plus pour repeindre la nature, ni celle de nos âmes, ni celle du dehors, même si un certain roman affirme le contraire.

J'espère que ces rayons noirs de quelques chiffres n'éclipsent pas totalement nos natures qui sont déjà tellement appauvries que je me réjouis quand je vois de temps à temps une dent-de-lion en fleur. »

M. Karakash (cc) remercie les groupes pour l'accueil chaleureux qu'ils ont réservé aux comptes et pour leurs propos qui font plaisir. Le CC est content d'entendre une si belle unanimité se dégager au sein du Législatif. Il souligne que les appels à la prudence évoqués par les groupes sont bien évidemment fondés et sains.

Il confirme que le CC s'attend effectivement à des recettes sensiblement plus basses au niveau de la péréquation intercommunale. Les estimations font état d'une baisse entre fr. 800'000.- et 900'000.- pour ces rentrées péréquatives. Il s'attend également, comme expliqué dans le rapport et comme relevé par les différents intervenants, à une diminution de plus de 1,5 million de francs des revenus de l'impôt des personnes morales. Ces estimations combinées impliquent qu'il y aura environ 2,5 millions de francs de moins pour l'exercice 2012. Pour mémoire, le budget 2012 approuvé en décembre dernier présentait un équilibre. Le principal défi de cette année consistera donc à tenter de conserver cette stabilité. Dans ce contexte, le CC est donc particulièrement vigilant aux différents appels à la prudence lancés. Il est notamment attentif à l'évolution de l'effectif du personnel qui représente une part très importante des charges communales. Il indique également qu'il sera nécessaire d'être prudent en matière d'investissements et d'en fixer les priorités. Compte tenu de ces éléments et afin d'être cohérent, le CC estime qu'il faut maintenir le coefficient fiscal à son niveau actuel, au moins pendant le temps de la mise en œuvre des grands chantiers cantonaux de manière à en mesurer les effets.

M. Karakash ajoute que si une économie d'environ 2,5 millions de francs a pu être réalisée durant cette législature, sans couper drastiquement dans les prestations, il est nécessaire de se rendre à l'évidence que cet exercice ne pourra pas se répéter à chaque législature. En effet, le CC a tiré profit des synergies découlant de la fusion, mais il ne pourra pas aussi facilement trouver des centaines de milliers de francs d'économie chaque année à l'avenir !

Il rebondit ensuite sur l'affirmation du rapporteur du groupe UDC concernant l'évolution des charges. Il tient à souligner que ces charges évoluent effectivement dans la proportion mentionnée, mais cela ne signifie pas qu'il y a eu une augmentation des dépenses. Il explique qu'en tenant compte des charges réelles uniquement, une fois les imputations internes, les attributions aux financements spéciaux et réserves enlevées qui correspondent à des charges d'écritures comptables et non à des dépenses, que les versements aux mécanismes de compensation sont ensuite exclus et qui n'avaient volontairement pas été intégrés au budget, le résultat arrive exactement au chiffre budgétisé. La hausse des charges relevées par le groupe UDC est donc principalement due aux imputations internes. Ce sont ces dernières qui expliquent également et principalement le dépassement du centre sportif. Il explique que le CC a souhaité déployer une comptabilité analytique basée sur les centres de profit pour le CSR, les imputations concernant les bâtiments ont donc été introduites dans ce chapitre. Ces éléments expliquent les 2/3 du dépassement de fr. 600'000.- enregistré dans ce domaine. Ce dernier ne correspond donc pas totalement à des charges réelles supplémentaires.

Il précise ensuite à M. Vaucher que les comptes sont en premier lieu vérifiés durant toute l'année par les dicastères de l'économie et des finances (DEFI). C'est en effet son service comptable qui enregistre les écritures comptables et veille à ce que les imputations soient correctement respectées. Elles sont elles-mêmes validées par les chefs de dicastère en fonction du plan comptable, de la nature des dépenses et des propositions des chefs de service. Ce n'est donc pas au hasard que les charges sont intégrées dans un compte ou dans un autre, il y a en tous cas 2 personnes qui ont un regard dessus avant que cela passe par le service des finances. Une troisième personne comptabilise et si une erreur est constatée à ce stade, le signale et la correction est effectuée. De ce fait, il tient à rassurer les conseillers généraux sur le fait que derrière les lignes comptables sont enregistrés des charges ou des produits qui y correspondent. Il ajoute ensuite que la CGF a tout pouvoir pour demander le journal des écritures comptables de chaque compte. Et en dernière maille du filet, il indique que les comptes sont révisés par une fiduciaire et un organe de révision agréé ! Ces 2 autres entités se penchent sur les comptes. Dès lors, le CC estime que le Législatif peut être confiant sur le fait qu'il n'y a pas de pommes dans les poires !

L'entrée en matière n'étant pas combattue, le président passe à l'examen de détail des comptes, en commençant tout d'abord par les comptes de fonctionnement et en annonçant les têtes de chapitres uniquement.

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

0. ADMINISTRATION

Ce chapitre ne suscite aucune remarque.

1. SECURITE PUBLIQUE

113.351.00 – Mandat de prestations avec la PCN

Mme Sandra Menoud (PLR) pose les questions suivantes : « *Le canton est en train de revoir les mandats de prestations avec les communes. Quelle est la position de notre commune sur les nouvelles négociations, va-t-elle baisser le volume des prestations commandées à moins de 0.87 EPT ? Ou maintenir le volume des prestations ? Si tel est le cas, sait-on déjà l'ampleur de l'augmentation des coûts ?* »

M. Michel (cc) explique que pour faire face aux nombreuses demandes de la population et assurer le suivi des dossiers courant, notre police administrative a nécessité un effectif de 1,42 EPT qui s'additionne au 0,87 EPT de mandat de prestations avec la police neuchâteloise (PNe) et au travail accompli par le service de la voirie. Cette opération est toutefois très intéressante financièrement car cela correspond à un total de 2,3 EPT (personnel communal + PNe) contre 3,5 EPT avant les mandats de prestations. En schématisant, il indique qu'il y avait 3 sortes de communes lors de la mise en place de la PNe :

- ✓ Celles qui avaient une police locale qui donnait satisfaction.
- ✓ Celles qui avaient une police locale mais qui rencontraient des problèmes relationnels avec une profession où l'on rencontre des caractères affirmés.
- ✓ Celles qui n'avaient pas de police.

En 2006-2007, pour convaincre celles qui n'avaient pas de police locale de signer un mandat de prestations, il a suffi de rappeler qu'il incombe légalement à chaque commune et non au seul canton d'assurer les tâches de police de proximité. Il a bien entendu été facile de convaincre les communes qui rencontraient quelques soucis relationnels avec leur police locale de signer un mandat de prestations dans la mesure où le personnel était repris par la PNe et qu'il y avait une économie intéressante à réaliser. Quant aux communes qui disposaient d'une police locale donnant satisfaction, il leur a été proposé de ne payer que les heures réalisées par prestation et non les heures réalisées par agent. Cela signifie que 2 agents engagés durant 10h à l'Abbaye par exemple, sont facturés 10h et non 2 x 10h. L'économie réalisée au final est telle qu'il n'aurait pas été cohérent de ne pas signer un mandat de prestations (passage de 3,5 EPT à 2,3 EPT).

Or, 5 ans plus tard, le Département de la justice, de la sécurité et des finances (DJSF) a informé le CC de son intention de prendre 3 mesures :

- ✓ Actualiser le coût du policier en l'augmentant de fr. 6'000.- par année pour 1 EPT (cette mesure est cohérente car elle suit finalement l'évolution des salaires depuis 5 ans).
- ✓ Ajuster le nombre d'heures travaillées annuellement par policier. De 1'800 à 1'450 pour 1 EPT, car le DJSF estime qu'un agent se forme ou est absent durant 350 heures par année et que seules 1'450 sont productives. Cela signifie qu'il faudrait augmenter notre participation financière au mandat de prestations de 24 % pour bénéficier des mêmes prestations qu'aujourd'hui.
- ✓ Comptabilisation du deuxième agent, découvrant soudainement que ce dernier n'était pas comptabilisé...

Au final, l'impact financier de ces mesures pourraient, si elles sont confirmées, approcher le point d'impôt pour notre commune alors que les prestations, elles, ne vont pas augmenter. Ou alors, à contrario, il sera nécessaire de diminuer les prestations de 2/3 pour les mêmes coûts. M. Michel relève que, vu les nombreuses demandes de la population, il ne voit pas bien comment prendre cette mesure. Il confirme ensuite que le mandat de prestations a été résilié par le DJSF pour le 31 décembre 2012. Le CC a d'ailleurs demandé de ne pas attendre le deuxième semestre pour débiter les négociations, dans la mesure où il doit connaître l'impact pour l'élaboration du budget 2013. Il devra ensuite aussi analyser les différents scénarii et notamment s'il n'est pas plus économique de rapatrier certaines missions à l'interne de l'administration. Cette affaire est donc à suivre et le CC tiendra informé le Conseil général de la suite qui y sera donnée.

2. ENSEIGNEMENT – FORMATION

Courses scolaires – Camps scolaires – Activités culturelles et sportives

M. Schwab (Soc.) rappelle sa question générale sur les sorties des élèves et les activités culturelles et sportives notamment. En effet, son groupe estime que les montants sont faibles et souhaite avoir un aperçu de la situation.

211.351.00 – Part aux établissements spécialisés AI

Mme Menoud (PLR) relève malheureusement que les communes ont perdu leur recours devant le Tribunal fédéral dans le cadre du litige sur le financement des établissements spécialisés. Dès lors, son groupe se demande si le montant figurant sous ce poste correspond uniquement à l'intégralité de la part aux établissements spécialisés pour 2011 ou si une éventuelle participation rétroactive est également comprise.

Mme Menoud (PLR) indique que lorsqu'un enfant reçoit un rappel de la part du secrétariat de l'école JJRVdT pour obtenir un bulletin d'excuse, il doit également s'acquitter d'un montant allant de fr. 1.- à fr. 5.- à titre de frais administratif pour ledit rappel. Sur la base du principe comptable interdisant la compensation des charges et des produits, son groupe souhaite donc savoir dans quel compte sont comptabilisées les recettes de ces « amendes » et quel montant elles représentent.

M. Kleiner (cc) répond tout d'abord au sujet la politique des camps scolaires mise en place, telle qu'il l'a déjà expliquée à maintes reprises. Lors de l'année scolaire 2009-2010, la direction a planifié et réorganisé les camps et activités sportives. Cela ne signifie pas que les élèves sortent moins, mais ils participent à des activités planifiées en fonction de leur âge, de manière plus pondérée et à la mesure des programmes scolaires et des compétences des élèves. Même si cette politique mise en place n'a pas déployé tous ces effets en raison d'une certaine retenue du corps enseignant, M. Kleiner assure que depuis cette année scolaire 2011-2012, cette réorganisation fonctionne très bien, à satisfaction de la direction et des parents.

En ce qui concerne les activités culturelles, un partenariat est prévu et en négociation avec le Centre culturel du Val-de-Travers. Dans ce cadre, il s'agit également d'organiser des activités en adéquation avec l'âge des élèves et de profiter d'opportunités et d'événements ponctuels. Il pense notamment à la représentation de « Les Indes Noires » de Jules Vernes à l'occasion du 300^e anniversaire de l'exploitation des Mines d'asphaltes. Les élèves du cycle 2 participent actuellement au spectacle musical « Le Petit Prince » qui se déroule à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds.

La procédure introduite pour le financement des établissements spécialisés est arrivée à son terme et M. Kleiner confirme que les 4 villes ont perdu leur recours. Il explique que le montant total de fr. 180'660.55 comprend quelque fr. 150'000.- de frais effectifs et fr. 30'000.- correspondant à notre part rétroactive qui avait été facturée par le DECS par un prélèvement sur la subvention.

En ce qui concerne les amendes infligées lors de l'envoi des rappels réclamant les bulletins d'excuse aux élèves, M. Kleiner relève tout d'abord qu'il s'agit d'un excellent moyen de contrôle de la fréquentation des leçons tant pour la direction que pour les parents. Il estime qu'il est très rassurant pour les parents de s'assurer que leur enfant, à l'âge de l'adolescence, est en classe ou non. Le secrétariat de l'école tient une comptabilité pointue de ces amendes. Il précise que le premier rappel est gratuit, le deuxième coûte fr. 1.-, le troisième fr. 3.- et le quatrième fr. 5.-, ensuite les heures perdues sont rattrapées. Il confirme que les parents en sont toujours informés. Les recettes ainsi perçues sont ensuite reversées dans les comptes communaux, plus précisément sous la rubrique 212.429.00 et correspondent à environ fr. 1'500.- !

M. Schwab (Soc.) se permet de rappeler les questions de son groupe présentées lors de son intervention générale et ayant trait à l'accueil parascolaire et notamment au sujet du système de coût mis en place. La deuxième interrogation concerne l'orthophonie et son groupe se demande si la baisse des charges s'accompagne du maintien des prestations. En se référant au compte 210.318.03, il constate qu'il n'y a aucune charge et souhaite donc savoir ce qu'il en est.

M. Kleiner (cc) explique que l'accueil de la petite enfance est sous toit et fonctionne bien, même s'il est nécessaire de passer à l'application de la loi nouvelle entrée en vigueur le 1^{er} janvier dernier, respectivement par une nouvelle comptabilité. En ce qui concerne le champ parascolaire, il précise que le changement d'âge a été pris en compte depuis le début de cette année scolaire et l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, puisque l'école est obligatoire dès 4 ans. Le CC est particulièrement attentif à l'évolution de la situation. En effet, il indique que le coût de ce domaine est défini par des charges différentes. Tout d'abord, celles liées aux montants que d'autres communes facturent à Val-de-Travers, lorsque des familles domiciliées ici placent leurs enfants ailleurs. Le CC va analyser les besoins et les raisons de ces placements à l'extérieur de la commune, dans l'optique de diminuer ces frais. La volonté est également d'élargir l'offre de l'accueil parascolaire comprenant la permanence du matin, la cantine de midi et la plage 16h – 18h pour les devoirs surveillés. Ce triptyque est désormais sous l'égide du Jardin Malin Sàrl, société qui réfléchit à développer le panel

de l'offre dans le cadre du passeport loisirs en collaboration de plusieurs entités telles que J+S Kids et L'Atelier Le Repaire par exemple. Une double analyse est donc en cours et permettra d'identifier les besoins et leur volume. Une fois les résultats des sondages obtenus, il sera décidé si l'offre devra effectivement être développée ou si les actuelles prestations fournies sont suffisantes.

Au sujet de l'orthophonie, il indique que le CC est plutôt fier du résultat suite à la résiliation de la convention liant notre commune à la ville de Neuchâtel. Il précise qu'il n'y a aujourd'hui pas moins de besoins qu'il y en avait à l'époque. La commune poursuit sa collaboration avec le canton afin d'améliorer le dépistage. En effet, c'est bien souvent l'école qui déclenche la procédure de signalement des cas. Il ne s'agit pas d'étouffer les besoins, mais de déceler les cas qui nécessitent un traitement orthophonique de ceux qui relèvent davantage d'une simple remédiation de l'apprentissage que le corps enseignant peut directement dispenser. Les coûts ont donc été diminués sans baisse des prestations.

3. CULTURE – LOISIRS – SPORTS

343 Centre sportif du Val-de-Travers

M. François Oppliger (Soc.) fait l'intervention suivante : « *Le centre sportif est un outil magnifique pour notre région, à la disposition des sociétés et de la population, de plus il nous apporte beaucoup par les camps et les manifestations qui y sont organisés et font connaître notre région.*

La gestion fut réorganisée depuis environ une année afin d'optimiser son fonctionnement, il est souhaitable que le personnel ne fasse pas les frais de la réorganisation du centre.

Les chiffres présentés dans les comptes de la commune semblent présenter une légère amélioration, mais comment peut-on présenter des comptes s'approchant de la réalité si l'on sait que les deux derniers mois de 2011, le système informatique ne permettait pas de fournir toutes les prestations désirées et que le lecteur des cartes du portillon d'entrée de la piscine était hors service ? Il en va de même pour l'espace wellness.

Certains horaires sont à méditer, principalement le dimanche. Le centre ferme actuellement à 18h, auparavant il fermait à 20h. Pour avoir fréquenté régulièrement la piscine et le wellness depuis l'ouverture du centre, le dimanche soir, je trouve que les installations étaient assez bien fréquentées jusqu'à 19h voire 19h30.

Certains tarifs, les prix pratiqués pour les familles deviennent dissuasifs, ainsi que les cartes pour dix entrées valables trois mois, auparavant valables une année. Remettre les tarifs à jour après 10 ans est normal mais pour certains quelque peu exagérés.

Pour le restaurant, nous apprenons du jour au lendemain sa fermeture et tout le personnel congédié pour réorganiser la gestion du restaurant. Bien que le restaurant pose certains problèmes, la façon de procéder paraît pour le peu cavalière.

Nous pouvons bien comprendre que les mesures prises pour améliorer le fonctionnement du centre sportif aient leurs raisons d'être, mais nous souhaitons avoir des explications sur la façon dont sont gérées ces magnifiques installations. »

350.318.00 Fête du 24 février

M. Schwab (Soc.) souhaite connaître le bilan de la fête après 3 exercices.

M. Vaucher (POP) aimerait le numéro du compte par lequel la cuvée d'absinthe du 24 février a été payée.

M. Kleiner (cc) sourit tout d'abord à l'écoute des interrogations liées à la fête du 24 février et se réjouit vivement de s'en aller pour que le Conseil général commémore la naissance de Val-de-Travers le 25 février !

Il souhaite d'abord répondre aux interrogations et affirmations du groupe socialiste au sujet du centre sportif. Il indique qu'il est nécessaire de différencier le vrai du faux en matière de bruits

véhiculés et dignes du café du commerce. Il constate et relève, tout comme le rapporteur socialiste, qu'il s'agit d'un magnifique outil qui mérite d'être exploité tel qu'il l'est et peut-être mieux encore. Il le remercie dès lors de cette appréciation. Il confirme ensuite que les horaires ont effectivement été modifiés. Certains jours, plusieurs personnes se retrouvent derrière les portes fermées et d'autres jours, aux mêmes horaires, il n'y a personne. La direction a donc tenté de rationaliser les horaires pour mieux rentabiliser l'exploitation du centre et diminuer les charges de personnel. Certaines tentatives se sont avérées fructueuses et d'autres un peu moins, qui ont d'ailleurs générés quelques mécontentements. Néanmoins, il a eu l'occasion de le vérifier à plusieurs reprises, le monde dont M. Oppliger fait allusion n'est pas aussi fréquent que celui qu'il pense pouvoir observer à chacune de ses venues. En ce qui concerne les prix, la direction lui a confirmé qu'il n'y a pas eu d'augmentation notable en 2010 et 2011, mais M. Kleiner se renseignera encore étant donné que le rapporteur du groupe socialiste semble particulièrement affirmatif sur ce sujet. Il confirme que des soucis ont été rencontrés avec le système de cartes d'entrée et l'entreprise fournissant ce programme. Un important manque à gagner devra être corrigé. Par rapport au personnel, il précise que personne n'a été congédié du restaurant ! Les chiffres du centre sportif présentent une amélioration. Il précise que la réorganisation, qui a cours depuis un an, déploiera pleinement ses effets cette année et durant celles à venir. Le fait d'englober la gestion de la piscine des Combes ne se fait pas d'un coup de cuillère à pot ! Il ajoute que la direction met tout en œuvre pour gérer cet outil de la manière la plus optimale possible.

En ce qui concerne la fête du 24 février, il répond tout d'abord que l'achat de l'absinthe est comptabilisé sous le poste 012.317.00, tel que mentionné dans les commentaires. Aux interrogations socialistes, il répète que le dicastère de la culture, des loisirs et des sports (DCLS) tient une comptabilité rigoureuse du nombre de bouteilles vendues, bues, données en cadeau ou servies à l'occasion de réceptions. Il invite donc les interpellateurs à venir la consulter. La fête a subi une cure d'amaigrissement à la lumière des remarques des différents groupes, moins d'absinthe et de lithographies ont donc été commandées. Les coûts sont jugulés et conjugués avec une meilleure efficacité. Cet objectif est atteint et il relève finalement que la fête est belle ! Il souhaite simplement qu'il y ait plus de monde et que le Législatif, tous partis confondus, y participe plus allégrement !

4. SANTE

461.318.00 Dépistage soins dentaires

M. Schwab (Soc.) souhaite savoir si le pourcentage d'élèves dépistés est le même qu'avant. Son groupe s'étonne du faible montant pour ces subventions. Fr. 2'753.- est un montant peu élevé en comparaison des frais importants que peuvent engendrer les soins dentaires. Dès lors, il aimerait obtenir quelques explications, si ce faible montant est engendré par un manque d'information aux parents ou s'il s'agit de pudeur quant aux demandes.

M. Vaucher (POP) indique que son groupe se pose les mêmes questions que le parti socialiste et s'interroge également sur le pourcentage d'enfants qui échappe au dépistage. Si le système donne finalement satisfaction et que peu d'enfants ne profitent pas de cette prestation offerte par la commune.

M. Kleiner (cc) rappelle qu'un nouveau système a été organisé en collaboration des dentistes de la place avec pour objectif de responsabiliser davantage les parents. Ces derniers doivent donc prendre rendez-vous chez le dentiste pour leurs enfants. Ce système fonctionne bien, mais il est simplement nouveau et il faut donc le laisser démarrer. Il indique que 60 % des enfants sont dépistés à ce jour sur l'année scolaire. Des rappels sont envoyés aux parents pour permettre d'atteindre l'objectif fixé à 80 %. Il précise qu'autrefois, il restait toujours un 20 % d'élèves non dépistés par la caravane dentaire. En effet, certains parents ne souhaitent pas que leurs enfants passent par la caravane dentaire, tout comme aujourd'hui, certains ne souhaitent pas confier leurs enfants aux dentistes de la place. Par rapport aux subventions octroyées dans ce domaine, il explique que, selon les informations données par les dentistes, plusieurs parents ont contracté une assurance dentaire spéciale prenant en charge ces soins. Il pense qu'il est également et effectivement possible qu'une tranche de la population ne souhaite pas requérir un soutien par pudeur. Quoiqu'il en soit, il assure que le CC est attentif à cette thématique.

5. PREVOYANCE SOCIALE

54 Protection de la jeunesse

M. Schwab (Soc.) souhaite savoir si le CC peut déjà donner un premier bilan de la maison des jeunes et de son fonctionnement après quelques semaines d'activité.

542.365.01 Part. communale à Somnambus - 542.365.05 Part communale à Noctambus

M. Vaucher (POP) aimerait connaître la fréquentation moyenne au Somnambus et au Noctambus.

M. Kleiner (cc) informe que la fréquentation du Noctambus était mitigée durant la première année. L'association a dès lors accepté de modifier ses horaires. Les statistiques démontrent que 632 transports ont été effectués en 2010 et 1'400 en 2011. La situation s'est donc très nettement améliorée avec les nouveaux horaires.

Au sujet de la maison des jeunes, il indique qu'il a participé il y a peu à l'assemblée générale de l'association Barak. Il n'a entendu que des mots positifs. Il relève que plusieurs personnes du parti socialiste intéressées et davantage impliquées pourraient répondre mieux que lui et est d'ailleurs surpris de cette question. Dès lors, il confirme simplement que tout va très bien ! Les membres du comité sont tous contents, l'animateur également. Il a pu constater que les locaux mis à disposition sont utilisés intelligemment et les jeunes en profitent !

6. TRAFIC

7. PROTECTION – AMENAGEMENT – ENVIRONNEMENT

Aucun commentaire n'est porté sur ces chapitres.

8. ECONOMIE PUBLIQUE

861.410.00 – Ristourne VITEOS

Mme Menoud (PLR), en se référant au rapport, a pu constater que Viteos avait une vision unilatérale. Son groupe souhaite dès lors savoir si le litige avec cette entreprise concernant le réseau du gaz a évolué à ce jour et si des frais de procédures juridiques sont à craindre.

M. Christian Mermet (cc) relève qu'il a reçu un accusé de réception ce jour. Par sa missive, Viteos regrette que notre commune oublie l'historique de la problématique des réseaux de gaz. Il nous rappelle dès lors que, si des réseaux ont été construits au Val-de-Travers, c'est suite à la décision des représentants au Grand Conseil et à l'obligation faite à Gansa d'assurer la distribution du gaz tant dans le Val-de-Ruz que dans notre district et ceci, malgré l'annonce d'une rentabilité insuffisante. Viteos a également relevé que lorsque les conventions ont été dénoncées en 2005 pour les communes de Fleurier, Môtiers et St-Sulpice, des explications avaient été données aux autorités de l'époque lors d'un entretien. Il a manifesté son mécontentement et M. Mermet souligne que nous sommes donc 2 à être mécontents ! La discussion sera reprise et la démarche sera en premier lieu politique avant d'être juridique. Il ajoute que la négociation que Val-de-Travers va entreprendre aura aussi des conséquences pour d'autres communes. Il n'est donc pas exclu que ces dernières, mises à part celles qui sont actionnaires, pourraient avoir un intérêt à ce qu'un accord satisfaisant pour toutes les parties soit dégagé.

9. FINANCES ET IMPÔTS

900 Impôt

M. Vaucher (POP) souhaite quelques éclaircissements sur l'augmentation des recettes fiscales et notamment si cela peut s'expliquer par une amélioration des revenus de la population, ou si au

contraire, cela se traduit par une augmentation des résidents. Il aimerait également savoir si la disparité entre les contribuables continue à s'accroître ou non et si cette analyse est possible à travers les déclarations d'impôts.

M. Karakash (cc) indique que le groupe POP a raison de se préoccuper de ce que traduit l'impôt sur les personnes physiques, car il s'agit d'un indicateur important pour décrire l'état de santé de la population, tout comme le taux de chômage. Le CC a d'ailleurs consacré un paragraphe sur cette thématique dans son rapport à l'appui des comptes. En page 18, il est expliqué que le point d'impôt par habitant a encore baissé entre les exercices comptables 2011 et 2010. Néanmoins la différence est faible en comparaison des importantes baisses subies dès 2008. Si une augmentation de l'impôt sur le revenu des personnes physiques est constatée, c'est uniquement grâce à la hausse de la population. Concernant la fracture sociale, il relève la grande similarité de la courbe présentant la répartition proportionnelle de l'impôt par tranche de 10 % de contribuables en page 19, par rapport à celle publiée l'an dernier. Ce graphique donne une idée générale de l'existence manifeste d'une fracture sociale, mais qui se traduit aussi par une absence dans notre commune des catégories les plus aisées telles qu'établies dans d'autres régions du pays. Il serait pourtant très agréable de compter des contribuables à hauts revenus parmi les rangs communaux. Il ajoute que la diminution du taux de chômage est quant à elle, un indice rassurant. Elle traduit une amélioration prévisible des revenus. Ce taux reste toutefois très élevé pour la commune et sensiblement plus haut que son niveau d'avant 2008. Pourtant davantage d'emplois ont été créés par rapport à ceux détruits par la crise, d'autres emplois le seront encore, mais le taux de chômage n'a pas encore retrouvé son niveau. Sa diminution est en partie due par la réforme de la loi sur l'assurance chômage (LACI). Dès lors, cette baisse ne s'explique pas uniquement par le fait que des gens se sont réinsérés professionnellement, mais également par le fait que des personnes sont passées dans le filet de l'aide sociale. Ces indicateurs restent toutefois rassurants, car la conjoncture s'est stabilisée et qu'elle se dirige davantage vers une amélioration de la situation économique de la population. L'amélioration reste tout de même modeste car il faut du temps pour remonter la pente !

La suite de l'examen de détail ne suscitant aucun commentaire, le président passe au vote de **l'arrêté relatif à l'approbation des comptes 2011** qui a la teneur suivante :

« *LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS*

vu le rapport du Conseil communal, du 3 avril 2012 ;

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu le règlement sur les mécanismes de maîtrise des finances communales, du 22 juin 2009 ;

vu le préavis positif de la Commission de gestion et des finances, du 16 avril 2012,

sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier *Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2011, qui comprennent :*

a) *le compte de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :*

<i>Charges</i>	<i>Fr.</i>	<i>60'076'922.91</i>
<i>Revenus</i>	<i>Fr.</i>	<i>62'235'163.85</i>
<i>Excédent de revenus</i>	<i>Fr.</i>	<i>2'158'240.94</i>

b) *le compte des investissements, qui se présente en résumé comme suit :*

<i>Dépenses</i>	<i>Fr.</i>	<i>7'310'231.00</i>
<i>Recettes</i>	<i>Fr.</i>	<i>714'184.55</i>
<i>Investissements nets</i>	<i>Fr.</i>	<i>6'596'046.45</i>
<i>(augmentation)</i>		

c) pour information, les dépenses et recettes concernant le patrimoine financier :

Dépenses	Fr.	0.00
Recettes	Fr.	0.00

d) le bilan au 31 décembre 2011.

Art. 2 La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2011 est approuvée.

Art. 3 ¹ Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

² Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au service des communes. »

Les comptes sont approuvés par 28 OUI et une abstention par le Conseil général.

4. MOTIONS ET PROPOSITIONS

Aucune motion, ni proposition n'est présentée par le Législatif.

5. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Le président laisse tout d'abord la parole au vice-président de l'Exécutif.

M. Michel (cc) s'excuse tout d'abord de violer le protocole et prononce ensuite l'allocution suivante :
« Monsieur le président du Conseil général, permettez-nous d'adresser quelques mots à notre président de commune à l'occasion de sa dernière séance du CG. Nous nous permettons de le faire avec une certaine témérité il est vrai, ayant en effet conscience qu'il s'agit peut-être de notre dernière séance pour nous aussi... mais là n'est pas l'objet de nos propos.

Bien entendu, ce n'est pas un adieu que nous voulons formuler ce soir à l'égard de notre président, mais un hommage à celui qui a décidé de mettre un terme à ses activités professionnelles à l'Exécutif de Val-de-Travers. Nous sommes convaincus que s'il nous quitte, ce n'est pas pour devenir un rentier passif de nos assurances sociales, non ce n'est pas vraiment le style, c'est plutôt avec l'impatience d'ouvrir un nouveau livre de sa vie.

Cher Claude-Alain, rien ne te prédestinait à ce que tu figures parmi le premier Exécutif de Val-de-Travers. Sur le plan politique, issu d'une famille d'ouvriers de La Chaux-de-Fonds, ailier gauche durant ta jeunesse, baigné durant ton adolescence par le courant de mai 68 et les élans marxistes-révolutionnaires et cryptocommunistes des montagnes neuchâteloises, membre du corps enseignant, tous les éléments étaient réunis pour que tu adhères au... parti libéral neuchâtelois. Mais il est vrai que tu nous a appris que tu étais un vrai « gaucher contrarié » ou un « droitier forcé », c'est selon. Enseignant généraliste avec un certificat de psychologie et de pédagogie de l'université de Neuchâtel en poche, tu deviens inspecteur des écoles, une fonction où tu auras à cœur de placer l'élève au centre de tes préoccupations, en particulier ceux qui ont l'angoisse et la hantise de se rendre en classe, et où tu auras à cœur de défendre l'école dans son précieux rôle d'ascenseur social.

Contrebassiste, tu es passionné de jazz, tu aimes la vie, les rencontres exceptionnelles et les amitiés vraies. Adeptes des thèses « limite réac » de Me Marc Bonnant, tu manies le verbe et la formule dans tes nombreux éditoriaux, récits pédagogiques, articles politiques et ouvrages littéraires.

C'est avec la conviction qu'il vaut mieux être acteur que spectateur que tu t'engages au service de la collectivité. C'est ainsi que, en 1998, en pleine période d'interdiction, toi et quelques acolytes, souhaitant rappeler aux autorités cantonales et fédérales leurs promesses de désenclavement du Vallon, vous proclamez la République éphémère du Val-de-Travers, place de La Carmagnole à La Chaux-de-Fonds, et que, en invité surprise des cérémonies en l'honneur du 150^{ème} anniversaire du canton de Neuchâtel, vous vendez en moins de 30 minutes 50 litres d'absinthe conditionnées dans

des topettes de 2 décilitres. Pour te remercier de cet élan citoyen et populaire, tu seras convoqué par la police cantonale, puis condamné par la justice à une amende de fr. 720.-.

C'est dès lors avec un repris de justice, que, moi, le juriste intègre, j'ai eu le plaisir d'entamer ma carrière politique. Le ton était donné, volontiers persifleur pour cacher une certaine timidité, et un humour au deuxième degré rempli de rires, d'autocritique et de sous-entendus bien sentis pour cacher une inquiétude permanente de vouloir faire comme il faut. Combien de fois t'avons-nous entendu dire « On n'a pas fait tout juste » lorsqu'il fallait corriger le tir. « On n'a pas fait tout juste », une de tes fameuses formules à côté de « à bout touchant » ou « à la louche » que tout le monde connaît. Une autre moins connue : « Allons de l'avant ! », formulée lorsqu'il fallait passer outre les processus patiemment mis en place par tes collègues rigoureux en charge des dicastères transversaux et qui ont eu le don de t'agacer. A ce sujet, n'oublie de remplir la fiche mutation de personnel qui est en suspens sur ton bureau et de la rendre aux RH avant lundi soir !

C'est avec tes valeurs de loyauté et d'humanisme que tu as mené au pas de charges, « en allant de l'avant », téléphone portable au volant, des projets importants pour l'avenir de notre région. Je n'en citerai que quelques-uns : la maison des jeunes, le subventionnement des soins dentaires s'appliquant aux enfants de la scolarité obligatoire et la collaboration avec les entreprises de la place, la mise en place du Conseil d'établissement scolaire, la transformation des locaux administratifs et de la bibliothèque au Collège de Longereuse, la fête du 24 février, la gestion des fonds provenant des anciennes commissions scolaires, la mise sur pied des 3 cycles de l'école JRVdT et d'HarmoS qui place notre commune en tête des collectivités en la matière, la rénovation des locaux de Collèges 3 avec la ludothèque. Ce n'est pas tout, la création du Jardin Malin, la mise sur pied des camps scolaires et des carrefours pédagogiques notamment. D'autres importants chantiers sont en cours de traitement à différents niveaux tels que le processus manifestations, le subventionnement des sociétés locales et les comités de village.

Tu le sais mieux que personne, la force d'une équipe réside dans la loyauté de ses membres. Ta loyauté, sans laquelle nous n'aurions jamais traversé les tempêtes et relever les défis de cette première législature de notre jeune commune. Nous avons apprécié le sérieux de ton travail et ton humour qui nous ont permis de mener à bien cette extraordinaire aventure.

Merci Claude-Alain, merci au nom du CC de Val-de-Travers et excellente continuation à toi. »

M. Kleiner (cc) prend la parole à son tour : « Seul Val-de-Travers a compté !

Seuls les enfants et les citoyens de ce coin de pays auront nourri mon action tout au long de ces 25 années d'activités citoyenne et politique !

Sartre, dans son célèbre roman « Les mains sales » imaginait ce dialogue :

« - Il n'y a qu'un seul but, le pouvoir ! Dit le premier à l'Autre.

- Non, (rétorique l'autre), il y a bien qu'un seul but mais celui de faire triompher ses idées pour le bien de la population !

(à quoi le premier ajoute) - Parce que tu imagines que l'on peut gouverner innocemment ? »

La politique se résume-t-elle à cet unique dilemme : faire triompher ses idées pour la population ou pour son bien personnel ? La politique condamne-t-elle aux mains sales ?

Seul Val-de-Travers a compté !

Avec mes mains propres ou, tout au moins, cette permanente intention... Au prix de compromis, de consensus, de lâcher-prises, de renoncements, de désillusions, d'attentes et d'impatiences... Certes ! Mais toujours avec conviction et cette force de projets au service des autres.

Dès lors que l'important n'est pas toujours de dire ce que l'on pense mais de penser ce que l'on dit, nous choisissons aujourd'hui de prendre le chemin buissonnier de la marge plutôt que celui de la page...

Je dis que la politique, c'est aussi parfois le chemin piégeux et populiste de la tentation de plaire... Dans quelques semaines, j'aurai l'heur de ne plus être un politicien et le privilège de redevenir un

citoyen. Ainsi, je serai libéré du goût souvent ostentatoire et parfois vulgaire de plaire. Et cette singularité me permettra, en humaniste convaincu, cette singularité m'autorisera, disais-je, à affirmer que les hommes ne se valent nullement. Sans en rien trahir Jean-Jacques Rousseau... Non, les hommes ne se valent guère. Ainsi, je rejoins Jaurès, déclarant un jour de découragement : « Avec des amis comme ça, pas besoin d'ennemis ! ». Dans quelques semaines, libéré de mon devoir – personnel et non professionnel – de réserve, libéré de cette obligation de plaire, tout en demeurant poli, sans jamais verser dans le piège de la revanche et du règlement de comptes, dans quelques jours disais-je, je serai également libéré de cette obligation de devoir donner le change aux fâcheux, aux médiocres, aux méchants et aux suffisants, rejoignant ainsi Chateaubriand : « Oui, Mesdames, Messieurs, il faut être économe de son mépris, tant il y a de nécessiteux ». Ou plus acerbe encore, suivant Sacha Guity : « Si tous les gens qui disent du mal de moi savaient ce que je pense d'eux, ils en diraient davantage encore. ». Mais ne forçons pas ce trait quelque peu désabusé que l'on ne prête qu'aux « vieux cons »...

Seul Val-de-Travers a compté !

Val-de-Travers, ses enfants, ses Aînés, sa population, ses politiques, son personnel communal, ses entrepreneurs, ses artistes et ses artisans. Ses gens... J'ai rencontré des gens extraordinaires, des personnes exceptionnelles. Des gens honnêtes, courageux, travailleurs, inventifs, créatifs, généreux... Des gens biens. Des gens vrais. Des gens bons au sens platonien du terme ! Que toutes celles-là et tous ceux-là, devenus de véritables amis, soient aujourd'hui remerciés.

Grâce à eux, grâce à vous, ensemble, nous avons travaillé sans compter, nous avons initié avec intelligence, nous avons entrepris avec clairvoyance, nous avons osé avec générosité... Grâce à eux, grâce à vous, toutes et tous, ensemble, nous sommes allés là où circule l'intelligence, ensemble nous nous sommes ouverts aux autres et au monde, ensemble nous avons appris de nos erreurs, ensemble nous avons approché la politique autrement. Dans une perspective pédagogique piagétienne. Piaget, l'homme de ma vie – professionnelle –, et sa didactique socio-constructiviste. Oui, Mesdames et Messieurs, nous avons construit et appris ensemble. Ensemble, toujours en quête de perfectibilité, recourant en permanence à l'expertise des autres, dépassant les erreurs et les critiques pour apprendre. Encore et toujours.

Un véritable paradoxe que ce bonheur de travailler ensemble, alors que le monde tend à mener à l'individualisme. Un monde de l'immédiateté, de la certitude, de la pensée simplifiante. Un monde du conformisme et du prêt-à-penser, du propre-en-ordre. Un monde aseptisé par de trop nombreux règlements supplantant le bon sens. Un monde du faire plutôt que de l'être ! Un monde du paraître...

Seul Val-de-Travers a compté !

« Il faut 60 ans pour faire un homme » prétendait Malraux à une époque où la durée de vie ne dépassait guère cette étape. Jamais je ne prétendrai avoir atteint cet état. Toujours en besoin de perfectibilité, je poursuivrai ma route... Et jamais je n'affirmerai m'être fait tout seul... D'aucun clan, d'aucun camp, d'aucune secte, d'aucun club, d'aucune religion, j'aurai eu la chance de ne pas avoir de sang bleu dans mes veines, de ne pas avoir eu de couches en soie, de ne pas avoir été élevé dans un environnement aspirant génétiquement vers la réussite. Ma famille, l'école républicaine neuchâteloise et les gens que j'ai eu le bonheur de rencontrer m'auront tout apporté. Sous l'égide de la religion de l'humanité... Et de l'humanisme ! Cet humanisme qui forge, qui façonne, qui habite... Cet humanisme, cette croyance en l'homme qui engage à la vigilance, afin de ne pas privilégier la nature sur la volonté, l'instinct sur l'intelligence et sur la culture. Cet humanisme qui évite de verser dans le populisme, sous prétexte d'imaginer dire tout haut ce que les gens pensent tout bas... Ce diabolique qui consiste à théoriser le réflexe. Car les réflexes de l'homme ne sont pas bons, Mesdames, Messieurs. Ils n'ont rien à voir avec la réflexion. La nature suscite le communautarisme, le sectarisme, la haine de l'autre... La nature suscite « la xénophobie de protection », comme le disait si bien un autre grand homme, l'éditorialiste Jean Daniel.

Seul Val-de-Travers a compté !

Tout au long de ce passionnant mandat, des leçons de vie, j'en aurai reçues. Car la vie nous apprend en permanence, dès lors que nous nous plaçons en posture de vouloir apprendre. La vie nous apprend par volonté, souvent, et par défaut, parfois, ... Il y a peu, par exemple, quelqu'un me lançait, du haut de sa pédante suffisance que, j'étais, parfois, « inutilement désagréable ». Parfois ! Voilà qui me rassurait un peu, ce n'est donc que parfois... Combien de fois ai-je observé, chez moi

et chez les autres, ces stériles jugements de valeur sans saveurs, ces critiques diverses, variées et avariées, ces impopularités d'un jour susceptibles de devenir l'estime de demain, ces enfermements dans nos seules vérités, ces signes de méconnaissance de l'autre..., bref ces différences. Trop souvent incapables de cet enrichissement que représentent nos différences toujours complémentaires. Non, l'enfer ce ne sont pas les autres, ce sont les regards des autres. Ce sont les mots des autres. Leurs bavardages, leurs rumeurs. Ces mots qui nuisent, qui font mal, qui détruisent... Comme en musique, rien ne vaut le silence... Aussi, pour toutes celles et ceux avec lesquels j'ai pu être désagréable, je présente mes excuses ! C'est vrai, souvent, la passion et ses convictions l'ont emporté sur la courtoisie, l'impatience a parfois primé sur la politesse... Epicurien plutôt que stoïcien, préférant les chemins de traverse aux récitations du catéchisme politique ambiant, je n'aurai eu de cesse de privilégier un œcuménisme de vie. Au travers d'une volonté de rassemblement. Sans toujours y parvenir, par la faute d'un regard, d'un mot, d'un ton... Ceux qui m'ont jugé n'ont pas la moindre idée du niveau de solitude dans lequel, parfois, se trouvent les « border line ». Dès lors, comment ne pas être immensément reconnaissant à toutes celles et ceux qui m'ont fait confiance.

Seul Val-de-Travers a compté !

Bientôt parvenu au terme de ce mandat que vous avez eu la confiance de me confier, je veux vous redire merci. A toutes et tous. A la politique au sens noble du terme, au sens où la politique c'est la vie ! A la population au service de laquelle je me suis mis, cette population qui fait vivre notre magnifique région au travers d'une vie industrielle et commerciale, entrepreneuriale, artisanale, artistique et associative d'une rare qualité, au personnel communal de la Commune de Val-de-Travers qui accomplit sa tâche avec professionnalisme, à la presse avec laquelle j'ai tenté, sans toujours être compris, de dire ce que l'on fait et de faire ce que l'on dit, aux enfants enfin, aux plus démunis d'entre eux surtout, dont les regards en quête de reconnaissance, d'amour et d'existence demeureront à jamais ancrés dans ma mémoire, ces enfants qui m'auront tant donné...

A mes collègues, ces véritables hommes d'Etat, avec lesquels j'ai pris un immense plaisir à travailler. Cette notion de plaisir, en quelque sorte décrétée lors de notre toute première séance de travail, en septembre 2008. A mes collègues, j'associe notre chancelier, avec lequel j'ai beaucoup partagé tout au long de cette législature.

A ma famille, mon épouse, mes enfants et mes petits-enfants, qui ont accepté mes absences, mes silences et mes humeurs, mes soucis, mes insomnies, bref mon travail avec compréhension et m'ont sans cesse soutenu. Sans eux, je ne serais pas là devant vous ce soir. A mes chats ensuite qui m'ont constamment appris sur la vie... A mes références à moi, enfin, ces femmes et ces hommes vers lesquels je suis tourné sans cesse pour nourrir ma pensée, ma réflexion, mon action... Jaurès, Mendès-France, Jean Piaget, déjà cité plus haut, Jean Daniel, Régis Debray, Elisabeth Badinter... Eric Cantona, Eddy Mitchell, Jacques Dutronc, Maurane et enfin Niels Henning Orsted Pedersen, le musicien qui a élevé la contrebasse au rang d'art !

Seul Val-de-Travers comptera...

A vous toutes et tous qui, dans moins de 48 heures seront désignés pour dessiner les contours de cette superbe Commune de Val-de-Travers, ces quelques mots en guise de conclusions... Ne vous laissez pas aspirer par le quotidien, demeurez inventifs, créatifs, curieux, lucides, humains. Evitez de vous enfermer dans les bornes maussades des habitudes, de verser dans le piège du populisme. Conservez cette grandeur d'âme qui fait de nous des gens irremplaçables, privilégiez l'homme, en toutes occasions. Prise de distance, prise de hauteur, prise de temps, mise en mots de l'action politique. Prise de responsabilité également, elle aussi en opposition au populisme ! Car le monde politique doit endosser cette responsabilité de dire et d'aspirer la population vers ce que sera demain plutôt que lui apporter des réponses immédiates dans une petite politique politicienne de l'ici et du maintenant. Prise de culture enfin et surtout. La culture, ce molleton contre l'individualisme et le conservatisme ! La référence à la culture sous toutes ses formes... Non pas cette culture d'apparat, de salon et de vernissage. Non pas cette culture de lunch dînatoire au cours desquels les conversations demeurent de bon ton – donc un peu chiantes –. Non, la vraie culture, la profonde, la sérieuse, cette source intarissable de connaissances et de questionnements, celle des livres, celle qui autorise à « penser à côté » comme Jacques Hainard l'avait si bien dit, citant Goethe, en début de législature. Oui, Mesdames et Messieurs, il est nécessaire de penser à côté pour éviter de s'engoncer dans nos costumes gris, nos souliers noirs et nos cravates assorties. Poursuivez avec

assurance le chemin de Val-de-Travers vers un avenir prometteur plutôt que vous recroquevillez sur la défiance fondée sur le passé. Avec un vrai projet...

A vouloir tout dire, on ne dit rien... Dès lors, je ne ferai pas de cette allocution, une paralipse... Cet art de promettre la brièveté d'un message tout au long d'un trop long discours. Nous voici donc à « bout touchant » de la conclusion.

Seul Val-de-Travers comptera, un Val-de-Travers inscrit dans un canton de Neuchâtel que j'aime tout autant ! 35 années à La Chaux-de-Fonds, 25 années à Val-de-Travers, dont 25 années d'activités professionnelles diverses sur le Littoral et ailleurs, je poursuivrai ma route au service de l'Autre, misant sur ses forces, optant pour la responsabilisation et la liberté... Telle est ma vision de l'homme ! Telle est ma vision du monde... En humaniste libre et responsable!

A l'image de cette petite histoire écrite par la journaliste Joëlle Kuntz :

« Les hommes et les femmes qui nous gouvernent sont-ils détournés du travail de nous gouverner par les pattes d'un chat sur le clavier de leur ordinateur au moment où ils préparent le discours qu'ils vont nous adresser ? Sont-ils libres et les souris aussi ? Ont-ils choisi de s'épargner la torture morale infligée chaque matin par un chat étalé sur les pages du journal du jour ?

Parce qu'un chat subordonne les problèmes du monde à sa petite personne. Comment un politique qui manquerait d'une relation avec un chat pourrait-il connaître les ressorts de l'égoïsme, de l'indépendance dans la dépendance, de la reconnaissance quand ce qui est prévu est accompli et du dépit quand le calendrier est retardé ? Et sa faculté d'observation... Les chats passent des heures à regarder par la fenêtre. Si les politiques en faisaient de même, ils en tireraient sans doute un supplément d'humanité dont l'électorat leur serait reconnaissant... »

Merci de votre précieuse attention et bon vent à toutes et tous ! »

M. Schwab (Soc.) s'excuse de passer également outre le protocole, mais il souhaitait prononcer quelques mots : *« Monsieur le président, chères et chers collègues, les élections auront lieu ce dimanche et tout le monde le sait, trop bien même, enfin serai-je même tenté de dire ! La campagne a été longue, certes pas pour tous ! Quelques fleurets, mouchetés tout de même, ont été sortis de leur fourreau pour l'occasion, si les faits n'ont pas toujours été contestés, la manière a pu être regrettée parfois. Soit ! Là n'est pas le but de mon propos.*

En effet, qui dit élections dit fin de mandat. Fin de mandat pour nous, conseillères générales et conseillers généraux, mais également pour vous, Messieurs les conseillers communaux. 4 d'entre vous sollicitent un nouveau mandat et je tiens, à titre personnel, mais également au nom du groupe socialiste, à vous remercier sincèrement de votre travail et vous souhaiter tout aussi sincèrement à tous les 4 le succès que vous méritez ! Il est évidemment temps de vous remercier chaleureusement de votre travail et de la dynamique instaurée durant toute la législature dans vos dicastères, mais également au sein de votre conseil.

D'autre part et nous le savons depuis quelques mois déjà, l'un de vous ne sollicite pas de nouveau mandat et met ainsi un terme à sa carrière politique peut-être, à tout le moins au niveau communal.

Cher Claude-Alain, mon discours ne sera ni long, ni très joli ! Il ne sera pas long, car tout le monde a hâte de voir cette séance se terminer. Il ne sera pas très joli, non pas par volonté, mais tout simplement parce que je n'ai pas ton talent, dans le maniement de la plume et de la langue française ! Peut-être est-ce dû au fait que pendant que je m'apitoie sur le code de procédure civile, tu parcours de ton côté Rousseau, Baudelaire et Maupassant. Cette législature nous a également appris que tu aimais à citer des grandes figures de gauche, tu viens de le rappeler : Jaurès tout d'abord, puis Gorbatchev tout récemment ! Toi qui aimes l'écriture, elle te le rend bien !

Claude-Alain, après de très nombreuses années de dévouement pour notre région, puis pour un village, puis pour notre grande commune, tu as décidé de te retirer. De profiter du temps qui t'appartiendra pour, qui sait, écrire à nouveau un recueil de texte, renouer avec la contrebasse, aller au théâtre, bref, profiter de la vie !

Tu as toujours cru en la fusion et tu as toujours milité en sa faveur. Te voilà certainement, en tous cas je l'espère, après cette première législature de l'histoire de Val-de-Travers, satisfait de la tournure prise. Certes, tout n'a pas été facile, ni pour tes collègues, ni pour toi ! Nous avons toujours

reconnu en toi l'auteur de bonnes idées, de belles initiatives, mais nous avons aussi, et notre groupe notamment, fait montre de notre courroux lorsqu'il nous a semblé que la mise en œuvre de ces idées n'était pas adéquate. Un politicien doit avoir le cuir épais, malheureusement peut-être, c'est connu ! Ta sensibilité flirte parfois avec ta susceptibilité, la seconde étant certainement la conséquence de la première. La critique est facile, d'autant plus facile après le dixième verre de rosé au coin d'un bar, ce dixième verre qui empêchera peut-être certains d'aller voter ce dimanche. La critique est facile, l'action est plus difficile ! Je ne serai pas plus long mais je te dirai, Claude-Alain, merci et bonne retraite !

Enfin, je tiens à terminer par quelques mots pour le personnel, parce que c'est la fin de la législature. On a parlé dans notre conseil, on a parlé du CC, mais durant toute cette belle histoire que nous sommes en train d'écrire tous ensemble, sous le titre de Val-de-Travers, il y a des femmes et des hommes qui ont travaillé dur ! Alors, Mesdames et Messieurs les membres du personnel communal, qui pour certains êtes ici derrière nous, je tiens, au nom du groupe socialiste, à vous féliciter et à vous remercier chaleureusement. Durant ces 4 années, vous avez su faire preuve d'abnégation, de souplesse et de flexibilité. Vous avez vécu de grands changements dans votre vie professionnelle pour le bien de notre collectivité, pour le bien des citoyens de notre commune ! Encore une fois, je tiens à vous remercier sincèrement et chaleureusement de votre travail. Merci beaucoup et longue vie à Val-de-Travers ! »

M. Christophe Calame (PLR) prend la parole à son tour : « Je ne vais pas être long non plus. Il y a ceux qui le disent et ceux qui le font quand-même ! Suite au discours de l'éminent juriste, de l'écrivain repris de justice et du dépouilleur du code civil, je vais aller beaucoup moins loin ! C'est simplement pour dire merci à tout le monde, en remerciant spécialement Claude-Alain pour son travail au CC et au sein du PLR. Merci également au personnel communal et au chancelier, vous tous Mesdames et Messieurs les conseillers généraux. Et comme complément d'informations pour M. Schwab : Gorbatchev ce n'était pas Claude-Alain ! »

La parole n'étant plus demandée, le président profite de saluer le travail de chacun durant cette première législature. Il encourage ceux qui seront élus dimanche à en faire de même pour le futur. Il remercie le chancelier pour son travail et de son précieux appui.

6. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

Aucune interpellation, ni question n'est déposée.

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, le président remercie le public de s'être déplacé ainsi que la presse. Il lève cette dernière séance de la législature à 21h30.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :

LA SECRETAIRE :

Zoran Savic

Cécile Mermet Meyer

Motions en suspens :

- ✓ PLR : « Pour une déchetterie unique, centralisée et facile d'accès », acceptée par le CG lors de sa séance du 12 décembre 2011